

**EXTRAIT**  
**Du registre des délibérations du Conseil Municipal de**  
**SAINT OUEN DES ALLEUX**

Séance du conseil municipal du mardi 5 novembre 2019

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre d'absents : 3

Nombre de votants : 13

L'an deux mil dix-neuf, le mardi cinq novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Pierre THOMAS,

|             |  |
|-------------|--|
| Présents    | M. THOMAS Pierre, Mme GOBÉ Laurence, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe, M. QUILLIOT Jean-Louis, Mme REPESSÉ Michèle, M. TURBEL Éric, Mme BOURION Juliette, Mme LE ROY Delphine, Mme LESAGE Annie, M. GESLIN Damien, Mme JUHEL Colette, Mme PERRIER Stéphanie, |
| Absents     | M. GIROUARD Mickaël ayant donné pouvoir à Pierre THOMAS, M. ROPERT Yves, M. BLANDIN Anthony,   |
| Secrétaire  | Mme BOURION Juliette,  |
| Convocation | 29 octobre 2019  |

**2019 11 Approbation des délibérations du 1<sup>er</sup> octobre 2019**

*Monsieur le Maire sollicite l'assemblée sur l'approbation des délibérations du 1<sup>er</sup> octobre 2019.*

*Mme Colette JUHEL demande la modification de ses votes par procuration concernant les délibérations sur la réhabilitation de logements et commerces au 21-23 rue du Général de Gaulle n°2019 10 069 / 2019 10 070 / 2019 10 071*  
*Vote : POUR*

*Après avoir enregistré ces modifications, l'assemblée approuve à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2019.*

**2019 11 082 Clôture du Budget Bar le St Ouen n°15900**

Par délibération du 10/04/2018, le Conseil Municipal avait approuvé la création d'un Budget annexe pour l'acquisition des parcelles D n°129-239 -30-33-126 situées au « 21-23 rue du Général de Gaulle » afin de mener des travaux de réhabilitation du bar et son logement pour permettre son maintien, d'ouvrir une restauration rapide et de réhabiliter la maison mitoyenne en logement locatif.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il serait opportun de clôturer le budget Bar le Saint-Ouen n°159 et de transférer l'actif et le passif en intégralité, ainsi que les résultats de fonctionnement et d'investissement sur le budget Centre-Bourg n°157,

Afin de permettre à Monsieur le trésorier de procéder à la clôture définitive des comptes, il y a lieu de l'autoriser à transférer les résultats du budget annexe Bar le St Ouen n°159 au budget annexe Centre-bourg n°157.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de procéder à la clôture du budget Bar le St Ouen n°159 au 31/12/2019,

**DECIDE** de transférer et d'intégrer les résultats de fonctionnement et d'investissement 2019 du budget Bar le St Ouen n°159 sur le budget annexe Centre-Bourg n°157 par écritures budgétaires,

**DECIDE** d'ouvrir au budget annexe 2020 Centre-Bourg n°157 de la commune, les crédits nécessaires à la réalisation du transfert de résultats susvisés (*qui ne donnent pas lieu à émission de mandats et/ou titres de recettes*).

**DIT** que la réintégration de l'actif et du passif de budget annexe Bar le St-Ouen n°159 dans le budget annexe Centre-bourg n°157 de la commune est effectuée par le comptable assignataire de la commune qui procède à la reprise du budget concerné en balance d'entrée dans les comptes du annexe budget Centre-bourg n°157 de la commune et réalise l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaires nécessaires à la réintégration du budget annexe Bar le St-Ouen n°159 au budget annexe Centre-bourg n°157.

**Pour : 11 voix**

**Abstentions : 2 voix (Delphine LE ROY, Annie LESAGE)**

**2019 11 083 Marché de travaux pour la rénovation énergétique de l'école publique - exonération totale des pénalités de retard**

Vu la délibération n°2018 09 090 en date du 11 septembre 2018 portant attribution du marché de travaux pour la rénovation énergétique de l'école publique aux entreprises suivantes :

|   |                |
|---|----------------|
| LOT 01 : GROS ŒUVRE - VRD                   | SAS COREVA     |
| LOT 02A: CHARPENTE                          | SARL JAMAULT   |
| LOT 02B : CHARPENTE – COUVERTURE            | SARL DUGUE     |
| LOT 02C : ETANCHEITE                        | SAS SOPREMA    |
| LOT 03 : ITE - RAVALEMENT                   | SARL JANVIER   |
| LOT 04A : MENUISERIES INTERIEURES           | SARL RETE      |
| LOT 04B : MENUISERIES EXTERIEURES           | EIRL GUILLHOME |
| LOT 05 : SERRURERIE - METALLERIE            | MMT            |
| LOT 07 : REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCES     | ATR            |
| LOT 08 : PEINTURE                           | ASDECO         |
| LOT 09 : ELECTRICITE                        | SARL JOUBIN    |
| LOT 10 : CHAUFFAGE ELECTRIQUE / VENTILATION | AIR V          |
| LOT 11 : PLOMBERIE SANITAIRE                | SARL MORINAIS  |
| LOT 12 : OPTION PHOTOVOLTAIQUE              | SARL JOUBIN    |

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que le délai de réalisation des travaux prévu dans le marché a été dépassé : 28 semaines à compter du 03/09/2018 – Réception des travaux le 29/03/2019, soit 30 semaines. Pour cela, des pénalités de retard devraient être appliquées aux entreprises. Cependant, compte tenu des conditions particulières qui n'ont pas permis une réalisation conforme à ce qui était prévu et donc qui ont engendré des retards, Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée d'approuver une exonération totale des pénalités de retard qui devaient être appliquées aux entreprises listées ci-dessus.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- approuve l'exonération totale des pénalités de retard prévues au marché qui devaient s'appliquer aux entreprises listées ci-dessus,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

**Pour : 13 voix**

**2019 11 084 Proposition Système d'impression numérique**

Monsieur le maire informe l'assemblée que les contrats des systèmes d'impression numériques avec France Bureautique arrivent à échéance au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

Il informe avoir dénoncé les contrats et avoir sollicité trois sociétés,

Il présente les matériels et volumes de pages sur les trois sites de la mairie, de l'école et de la médiathèque,

| Total au trimestre HT |              |             |                 |              |                    |               |                   |                   |  |
|-----------------------|--------------|-------------|-----------------|--------------|--------------------|---------------|-------------------|-------------------|--|
|                       | Matériel     | Etat        | Loyer trim HT   | Vol pages NB | Vol pages Couleurs | Coût page NB  | Coût page Couleur | Coût au trim HT   |  |
| Situation actuelle    | SHARP        | NEUF        | 1 215,00 €      | 19845        | 21807              | 0,01          | 0,082             | 3 201,62 €        |  |
| Factoria              | RICOH        | NEUF        | 730,00 €        | 19845        | 21807              | 0,0038        | 0,038             | 1 634,08 €        |  |
| GdB                   | RICOH        | NEUF        | 440,45 €        | 19845        | 21807              | 0,0042        | 0,038             | 1 352,47 €        |  |
| <b>ASI</b>            | <b>SHARP</b> | <b>NEUF</b> | <b>369,98 €</b> | <b>19845</b> | <b>21807</b>       | <b>0,0032</b> | <b>0,032</b>      | <b>1 131,31 €</b> |  |

Vu les propositions,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré**

**DECIDE de retenir l'offre la plus intéressante de la société ASI de Chateaubourg (35),**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants avec la société ASI de Chateaubourg (35).**

*Pour : 13 voix*

**2019 11 085 Décision modificative n°3 du budget principal 2019 n°150**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de prévoir des crédits d'ordre budgétaire pour les amortissements du compte 2041582 concernant les opérations suivantes :

- Eclairage public Extension EP Croix Collin pour un montant de 6 405,42 € (*subventionné par le SDE35 à hauteur de 21 046,38 €*)
- Eclairage public Extension EP Rue de Saint Brice pour un montant de 605,15 € (*subventionné par le SDE35 à hauteur de 1 988,35 €*)

Il propose la modification suivante :

**Section dépenses d'investissement**

Chapitre 041 Article 21534 + 30 045,30 €

**Section recettes d'investissement**

Chapitre 041 Article 13258 + 23 034,73 €

Chapitre 041 Article 238 + 7 010,57 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **ACCEPTÉ à l'unanimité les modifications du BP2019 Principal n°150 présentées ci-dessus.**

*Pour : 13 voix*

**2019 11 086 Décision modificative n°4 du budget principal 2019 n°150**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de prévoir des crédits pour rattacher les frais d'étude « ETUDEACOUSTIQUE2018 » du compte 2031 aux travaux « RENOVENERECOLE2018 » par opération d'ordre budgétaire,

Il propose la modification suivante :

**Section dépenses d'investissement**

Chapitre 041 Article 2313 + 180,00 €

**Section recettes d'investissement**

Chapitre 041 Article 2031 + 180,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** à l'unanimité les modifications du BP2019 Principal n°150 présentées ci-dessus.

*Pour : 13 voix*

**2019 11 087 Durée amortissement – Compte 21568 « Autre matériel et outillage d'incendie et de défense incendie »**

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il convient d'amortir le compte 21568 « Autre matériel et outillage d'incendie et de défense incendie » d'un montant de 13 585,92 €.

Monsieur le Maire propose d'amortir cette immobilisation à compter de l'exercice 2019 sur 15 ans, soit un montant de 905,73 €/an.

*Mandat en section de fonctionnement au compte 6811 - 042*

*Titre en section d'investissement au compte 281568 - 040*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**ADOPTE** la durée d'amortissement telle que présentée.

*Pour : 13 voix*

**2019 11 088 Demande de subvention Association des JSP de Haute-Sève – Pays de Fougères**

Monsieur le Maire rend lecture d'une demande de subvention de l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Haute Sève – Pays de Fougères. Les JSP sont présents sur le Centre de secours de saint Ouen des Alleux, en alternance avec les autres Centres de secours du secteur. Ils viennent de ré-ouvrir une troisième section composée de 24 jeunes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de verser une subvention forfaitaire de 400 € à l'association des JSP de Haute Sève –Pays de Fougères sur l'exercice 2019,
- confirme les crédits en section de fonctionnement au compte 6574 sur le BP Principal n°150.

*Pour : 13 voix*

**2019 11 089 Recensement de la population - nomination de deux agents recenseurs**

Monsieur le Maire rappelle qu'aura lieu le recensement de la population du 16/01 au 15/02/2020 sur la Commune. Il convient de nommer deux agents recenseurs pour collecter les informations auprès de la population.

Il propose de nommer :

- M. Julien JANVIER, domicilié « 15 rue du Général de Gaulle » à St Ouen des Alleux,
- Mme Catherine FUSEL, domiciliée « Le Rocher Colas » à St Ouen des Alleux

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de nommer ces deux agents recenseurs, autorise M. le Maire à prendre les arrêtés correspondant et à prévoir les crédits nécessaires au Chapitre 012 sur le Budget primitif 2020.**

**2019 11 090 Convention de délégation de compétence « Assainissement collectif » de Fougères Agglomération à la commune**

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe, en son article 66 le transfert des Compétences « Eau et Assainissement » aux communautés d'agglomération, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Vu le projet de loi « Proximité et Engagement » entré en débat au Sénat le 7 octobre 2019, offrant la possibilité à Fougères Agglomération, de déléguer par convention tout ou partie des compétences Eau et Assainissement à ses communes membres (sous-conditions),

Afin de permettre la continuité des services publics de la distribution d'eau potable et de l'assainissement collectif dans les meilleures conditions, il est proposé que la Communauté d'Agglomération délègue à la commune l'exercice de la compétence « assainissement collectif ».

Monsieur le Maire rend lecture du projet de convention, d'une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Pendant toute la durée de la convention, la commune exerce la compétence « assainissement collectif » au nom et pour le compte de Fougères Agglomération, qui en est responsable.

Fougères Agglomération confie à la commune le soin exclusif d'assurer la gestion, le financement et la continuité du service public de l'assainissement collectif, ainsi que tous les travaux liés à l'exploitation du service.

La commune exploite en régie directe le service public « assainissement collectif ».

Entendu le projet de convention,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- VALIDE les orientations présentées par le bureau communautaire en date du 4 novembre 2019,
- ACCEPTE la convention de délégation de compétences de Fougères Agglomération à la commune de Saint-Ouen-des-Alleux relative à l'assainissement collectif,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention avec Fougères Agglomération

**Pour : 13 voix**

**2019 11 Demande de l'Amicale Laïque – Opération collecte de papiers**

Madame Marina Feuvrier, Présidente de l'Amicale Laïque sollicite la municipalité pour placer sur le domaine communal une benne à papiers à recycler sur un week-end, afin de sensibiliser les enfants au recyclage et de récolter des fonds pour les sorties scolaires.

Le Conseil municipal, propose de placer la benne sur le parking de l'école, après avoir gravillonné l'emplacement. M. Philippe Raipin est chargé du bon déroulement de cette opération.

**DIVERS**

- Mme Annie LESAGE, Conseillère municipal a souhaité bon vent à l'assemblée, suite à son déménagement à Laignelet,
- Des travaux de drainage sont à prévoir sur le terrain du futur parc de loisirs,
- Devis pour la vidange et nettoyage de l'étang communal à revoir,
- Stéphanie PERRIER est chargée de solliciter des devis pour l'implantation de nouvelles structures jeux aux abords de l'étang et sur la cour de l'école publique,
- Eric TURBEL est chargé de solliciter des devis pour la création de cases de stockage à l'atelier municipal,
- Panneau d'information sur les navettes gratuites de Fougères Agglomération à poser sous l'abri de bus Place de l'église,
- Certains travaux sur la voirie communale vont être revus...
- M. Delaunay présentera un reportage sur l'Inde, le vendredi 22 novembre à 20 heures à la salle des fêtes,
- Réunion publique du samedi 16 novembre 2019 à 10h30 – Remise des plaques numérotées des habitations  
Membres présents : Laurence, Philippe, Jean-Louis, Juliette, Delphine, Colette
- Prochaine réunion de Conseil municipal, le mardi 3 décembre.